Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0066

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Maurice OFFRET, doyen d'âge, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 3 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 84 Procurations : 6

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , Mme KERAMBRUN Caroline (suppléante de M. LE BEVER Gildas), Mme LE BOULANGER Danielle (suppléante de M. LE BRAS Jean-François), M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLÉ Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
M. CORDESSE Alain à M. CAMUS Sylvain, M. EVEN Michel à M. PHILIPPE Joël, M. FROGER Jérôme à M. LE BUHAN Erwan, Mme GENÉTAY Stéphanie à M. ROBERT Éric, M. LAHOUSSINE Alain à M. OFFRET Maurice, M. LE QUÉMÉNER Laurent à M. LE ROLLAND Yves

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Election du (de la) Président(e)

Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurée par le doyen d'âge ».

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

M. Maurice OFFRET, doyen d'âge, rappelle que, conformément aux articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le (la) Président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

M. Maurice OFFRET, doyen d'âge, assisté des assesseurs, sollicite les candidatures pour la présidence de Lannion-Trégor Communauté et appelle ensuite les membres du Conseil communautaire à venir procéder à l'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 90 pour)

DECIDE DE :

PROCÉDER À l'élection du (de la) Président(e).

AUTORISER La signature du procès-verbal d'élection proclamant Monsieur Gervais EGAULT Président de Lannion-Trégor Communauté.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 10 AVR. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 10 AVR. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 81 titulaires - 3 suppléants

6 procurations

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil communautaire s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée individuellement par Monsieur Gervais EGAULT, Président sortant, le 3 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-8, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5211-40-2, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ayant pour objet l'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;



Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET	X		
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN	X		
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION	X		
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION		X	
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT		X	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES	X		
FROGER	Jérôme	LANNION		X	
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION		X	
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		X	
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU	X		
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

LE BRAS	Jean-François	TREGROM	X		
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PEEROS-GUIREC	X		
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		X	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
Kerambrun	Caroline	Kerbors.	Le Bever Gildas.
Le Boulanger	Danielle	Trégrom	Le Bras Jean-François
Gall	Pierre	Rospez.	Jouan Sandrine

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Cordesse Alain	Sylvain Camus.
Even Michel	Philippe Joël.
Froger Jérôme	Le Bihan Erwan
Genétay Stéphanie	Robert Eric.
Lahoussine Alain	Offret Maurice.
Le Quéméner Laurent	Le Rolland Yves.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

Monsieur Maurice OFFRET, Doyen d'âge de l'Assemblée, assure la présidence primaire de l'Assemblée délibérante, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies (conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales).

Il sollicite l'assistance de deux assesseur(e)s :

M.me Blanche LE GOFFIC
M.me Florence FERRIER

Sont assesseur(e)s.

Il sollicite ensuite les candidatures pour l'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous le contrôle des assesseur(e)s :

M.onsieur GERVAIS EGAULT
M.onsieur Benoît DUMONT
M.....
M.....
M.....

sont candidats à la présidence.

Il a ensuite invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) Président(e). Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le (la) président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

ELECTION du (de la) PRESIDENT(e)

PREMIER TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de séance (doyen d'âge) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la Communauté d'agglomération. Le Président de séance l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne (a) : 90

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (b) 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés (a-b) : 87

Majorité absolue[1]: 44

A obtenu
- Monsieur Gervais EGAULT - Soixante-huit voix (en lettres)
- Monsieur Benoît DUMONT - Dix-neuf voix (en lettres)
- M....., ... (.....) voix (en lettres)
- M....., ... (.....) voix (en lettres)
- M....., ... (.....) voix (en lettres)

Monsieur Gervais EGAULT, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

[1] *La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

DEUXIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de séance (doyen d'âge) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la Communauté d'agglomération. Le Président de séance l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne (a) : .....

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (b) .....

Reste pour le nombre de suffrages exprimés (a-b) : .....

Majorité absolue[2]: .....

A obtenu
- M.....voix (en lettres)
- M.....voix
- M.....voix
- M.....voix
- M.....voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

---

[2] La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

TROISIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de séance (doyen d'âge) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la Communauté d'agglomération. Le Président de séance l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne (a) : .....

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (b) .....

Reste pour le nombre de suffrages exprimés (a-b) : .....

Majorité relative : .....

A obtenu
- M.....voix (en lettres)
- M.....voix
- M.....voix
- M.....voix
- M.....voix

M....., ayant obtenu la majorité relative des voix a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 9 avril 2026

Le doyen d'âge du Conseil,

Les assesseur(e)s,

Le(a) Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

PROCES-VERBAL D'ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E)
DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 9 AVRIL 2026

SIGNATURES

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QU[illegible] Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION S. Cormes			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGA Gwen	EN aelle
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260409-CC_2026_0066-DE

PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le(la) Président(e)

A Lannion, le 9 avril 2026

Le (la) Président(e),